

aéNOUVELLES OFFRES URBAINES

67 Rue Arago
CS 70058
93585 Saint-Ouen-Sur-Seine Cedex

T +33 (0) 1 85 55 11 80

Madame La Maire
Madame Sonia FIGUERES
MAIRIE DE MALAKOFF
1, Place du 11 Novembre
92240 MALAKOFF

Saint-Ouen, le 28 avril 2026

Lettre Recommandée avec AR N°2C 192 327 2110 2

Projet immobilier sis 4 rue Gambetta à Malakoff

Objet : Demande d'accord du Conseil Municipal en vue du dépôt d'une demande de permis de construire

Madame La Maire,

Le groupe NEXITY, par l'intermédiaire de la société NEXITY IR PROGRAMMES SEERI, est bénéficiaire d'une promesse de vente concernant l'immeuble LE VISUALIS situé au 4 rue Gambetta à Malakoff, appartenant actuellement à la société HARMONIE MUTUELLE FONCIERE ET LIEUX DE VIE.

Cet ensemble immobilier est édifié sur les parcelles cadastrées section B, numéros 300, 303, 261 et 155 sise 4 à 8 rue Gambetta et 1 rue de la Tour, ainsi qu'au sein des volumes 1 et 2 qui dépendent respectivement des parcelles B numéros 156 à 160, 260, 301 et 302 rue de la Tour et rue Gambetta et de la parcelle B numéro 305 rue Gambetta à Malakoff.

Dans ce cadre, notre groupe envisage la réalisation d'un projet immobilier consistant en la transformation de l'immeuble de bureaux VISUALIS en un hôtel.

Aussi, comme vos services l'ont demandé expressément par courriel le 13 avril 2026, nous sollicitons l'accord du Conseil Municipal de la Ville de Malakoff pour que NEXITY IR PROGRAMMES SEERI, ou toute autre entité du groupe NEXITY, puisse déposer la demande de permis de construire afférente à cette opération de transformation.

Dans l'attente de votre retour, et restant à votre entière disposition pour toute rencontre ou échange que vous jugeriez utile, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, nos sincères salutations.

Pour la société
Christophe METTON
Directeur Programmes

